



espace sans tabac

lci, on joue. On apprend. On respire.

PAS DE PLACE POUR LA FUMÉE.

À partir du 1er juillet 2025, il est interdit de fumer :

- dans les parcs et jardins publics
 - sur les plages
- aux abords des écoles et crèches
- près des stades, bibliothèques...

Pourquoi ces espaces sont sans tabac?

- Dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Protéger les enfants et les non-fumeurs de la fumée
- Réduire l'attractivité sociale du tabac, notamment chez les jeunes
- Préserver l'environnement : un mégot peut polluer jusqu'à 500 L d'eau



Une nouvelle signalétique vous guide dans l'espace public.